AR Prefecture
006-210600540-20261005-083_2026-DE
Reçu le 09/10/2026

ALPES MARITIMES

COMMUNE DE DRAP

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°083/2026

OBJET : TRAVAUX : Demande de subvention pour les travaux d'une rampe d'accès PMR pour la salle Jean Ferrat

L'an deux mille vingt-six, le 05 du mois d'octobre 2026 à 18 heures 00

Le Conseil Municipal de la Commune de DRAP, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Robert NARDELLI, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal **: lundi 28 septembre 2026**

PRESENTS : Robert NARDELLI - Martine DUNOYER DE SEGONZAC – Philippe MINEUR - Alexandra RUSSO-GHIGI - Jean-Pierre MONTCOUQUIOL - Sabrina DIVRY - Charles BEVACQUA - Catherina DINI - Jean QUENCEZ - Kathy NICOLAS - Florent REYNAUD - Christine DECORDIER - Bouabdallah LAFTAS – Jean-Luc CAMBRA - Angèle CASTELLANO - Franck MANGIAVILLANO - Peggy PALANCA - Djamel ALLACHE - Olivier KRUPPERT - Romain BIANCHI – David HAIKEL - Sébastien PABA

PROCURATIONS : Céline CARDINALI à Martine DUNOYER DE SEGONZAC - Thierry VISSIAN à Jean-Luc CAMBRA – Hajar HABILY à Jean-Pierre MONTCOUQUIOL - Christine LOPEZ à Catherina DINI - Sandrine GUGLIELMINO à Romain BIANCHI

ABSENTS : Sophie ESPOSITO – Clorinde MARCONI

Secrétaire de séance : Peggy PALLANCA

Vu le Code de la Fonction Publique Territoriale,

Considérant la volonté de la municipalité de permettre aux personnes en situation de handicap de participer aux activités, aux spectacles et évènements organisés à la salle Jean Ferrat à Drap,

Considérant que le Département des Alpes-Maritimes soutient les projets relatifs à l'aide en faveur des personnes en situation de handicap (fiche n°2 Aide en faveur de

AR Prefecture
006-210600540-20261005-083_2026-DE
Reçu le 09/10/2026

l'accueil des séniors et adultes en situation de handicap) et plus précisément les travaux de mise en accessibilité aux abords des bâtiments (fiche n°5 Aide en faveur des bâtiments communaux),

Il est proposé au Conseil municipal de valider la demande de subvention et son plan de financement présenté ci-dessous :

Dépenses pour les travaux d'une rampe d'accès PMR à Jean Ferrat	
Part DEPARTEMENT 06	**10 751,40€**
Part communal :	**7 167,60€**
Total global :	**17 919€**

Après avoir entendu le rapport de présentation,

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire ou son représentant, à procéder à la demande de subvention auprès du Département des Alpes-Maritimes pour les travaux d'une rampe d'accès PMR pour la salle Jean Ferrat dont le montant de la subvention maximale est de 60%.

Nombre de Conseillers en exercice 29

Présents : 22 Votants : 27 Absents : 2

Pour : 27 Contre : 0 Abstentions : 0

AINSI FAIT ET DELIBERE A DRAP

LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

AR Prefecture

006-210600540-20261005-083_2026-DE
Reçu le 09/10/2026

Le Maire, Robert NARDELLI — La secrétaire de séance, Peggy PALANCA





Compte rendu exécutoire après dépôt en préfecture le : 09 OCT. 2026

et publication en mairie le :

09 OCT. 2026

AR Prefecture

006-210600540-20261005-083_2026-DE
Reçu le 09/10/2026